



## DOCUMENT ANALYSE



# La Cour des Comptes tire un mauvais bilan du contrôle fiscal

## Les suppressions d'emplois sont clairement montrées du doigt !

Le rapport de la Cour des Comptes sur la « Fraude aux Prélèvements Obligatoires » remis au Premier Ministre le 2 décembre 2019 tire des conclusions graves sur l'état du contrôle fiscal : baisse du nombre de contrôles, diminution des rectifications prononcées, perte du rendement budgétaire. Pour l'essentiel, cette situation est le fruit des politiques gouvernementales menées au cours de ces 15 dernières années.

M. Darmanin a jugé ce rapport particulièrement sévère et a opposé les « très bons résultats de 2019 ». Nous n'en avons pas la même lecture, car ils prennent en compte le redressement Google.

L'administration fiscale est un service public au service des usagers particuliers, professionnels, collectivités et associations. Aussi, l'une de ses prérogatives est d'assurer la contrepartie du système déclaratif français, à savoir le contrôle. Dans le contexte des Gilets Jaunes et du besoin impérieux de justice fiscale, la DGFIP contribue à entretenir le lien social et le vivre ensemble. Ainsi, la mission du contrôle fiscal demeure au centre du besoin de faire société.

### Un constat évident : la baisse des moyens humains déclenche une perte d'efficacité

Le rapport de la CDC montre parfaitement que les courbes descendantes des résultats du contrôle fiscal et du nombre d'emplois consacrés à cette mission sont parallèles, situation dénoncée par la CGT Finances Publiques depuis le début des années 2000.

Certes les moyens humains ne sont pas la seule explication, mais ils demeurent l'élément indispensable à une amélioration de la situation.

### Quelles réponses sont apportées par le gouvernement face à cette évidence ?

Le recours à l'intelligence artificielle, la manipulation de données informatiques (data mining) ou la pseudo-surveillance des réseaux sociaux sont devenues pour ainsi dire l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale en matière de lutte contre la fraude fiscale. Or, la comparaison de listes ou le recours à un algorithme, s'ils sont nécessaires, ne remplaceront jamais en totalité la connaissance fine du terrain.

### Le droit à l'erreur : un bâton dans les roues du contrôle fiscal

Le rapport le montre, la tendance des droits notifiés est en baisse depuis 2016 avec une accélération en 2018.

Le contexte législatif n'est pas étranger à cette situation : le droit à l'erreur est en vigueur depuis août 2018.

Rappelons que le président Macron, défenseur de la « Start Up nation », a instauré une politique de défiance vis-à-vis de l'administration fiscale. Au forum annuel de Bpi France le 10 octobre 2019, il n'a pas hésité à dire : « quand quelqu'un arrive et pour la première fois vous met la douille, vous dit je vous mets tout de suite les pénalités plein pot, vous pourrez lui dire, j'ai vu le président de la République, il nous a dit qu'il y a le droit à l'erreur ! S'ils ne sont pas au courant vous m'écrivez ! Et ce sera corrigé ! ».

Ces propos sont d'une part inacceptables, mais produisent des effets désastreux sur le terrain.

La CGT Finances Publiques est favorable à un débat contradictoire avec l'usager qui lui permette d'avoir toutes les garanties nécessaires et les droits de recours. Mais cette politique du droit à l'erreur et le démagogique site [www.oups.gouv.fr](http://www.oups.gouv.fr) sont des marqueurs forts contre la mission de contrôle fiscal.

La démarche gouvernementale renforce, si besoin était, le sentiment selon lequel les fraudes fiscale et sociale ne sont pas des délits majeurs. Nous espérons que l'affaire Balkany sera un déclencheur des consciences.

Si les entreprises ont des droits, elles ont aussi des devoirs, notamment celui de rendre des comptes à la collectivité dont elles tirent également des avantages.

## **De nouvelles procédures pour un contrôle « light »**

L'examen de comptabilité du bureau, créé en 2017, limite drastiquement les moyens d'investigations de l'administration. Le vérificateur ne peut plus se rendre sur place, le contrôle se déroule par mails sur quelques points choisis avant la vérification elle-même.

**Si le rendement du contrôle fiscal est en baisse, c'est à n'en pas douter, la suite logique d'une volonté politique.**

## **Des expérimentations en cours qui ne vont pas dans le bon sens**

Récemment, des expérimentations visant à cumuler l'ensemble des contrôles (fiscaux, sociaux et du travail) sur une période maximale de 9 mois sur 3 ans pour une même entreprise ne sont pas de bons signaux. En effet, si les entreprises doivent pouvoir exercer leur activité avec souplesse, ce type de démarches restreint considérablement la recherche et la poursuite des fraudes les plus graves qui prennent de facto plus de temps en termes d'investigations.

## **La fusion des services de contrôle : une très mauvaise réponse**

Le gouvernement planche sur une fusion des services de contrôle de l'État (Impôts, social, travail, concurrence, etc ...).

Or, rien ne serait plus dangereux pour la collectivité que de déspecifier les types de contrôles. L'omniscience n'est pas applicable dans ces domaines particulièrement techniques.

## **La CGT Finances Publiques propose des pistes d'amélioration du contrôle fiscal**

Un retour à une formation professionnelle initiale de qualité est impératif.

Et la formation en cours de carrière une obligation toujours vive

pour s'adapter aux nouveaux procédés de fraude. Nous sommes en cela en accord avec les préconisations de la CDC.

Une refonte substantielle des outils législatifs pour réprimer les comportements les plus graves s'avère aujourd'hui indispensable.

Si la Police Fiscale mise en place il y a une dizaine d'années va dans le bon sens, force est de constater que des pistes d'amélioration demeurent, dont la création de postes.

Un toilettage des lois fiscales très coûteuses en ressources budgétaires et chronophages en opérations de contrôle permettrait d'améliorer la situation. Par exemple, la niche Coppé, qui prévoit l'exonération des plus-values sur les titres de participation, est responsable d'un manque à gagner de plusieurs milliards d'euros pour une efficacité qui reste à démontrer. Il en va de même pour les lois sur la défiscalisation outre-mer, le crédit impôt recherche, et bien entendu le CICE.

La mise en place d'un système de taxation différenciée est une réponse rapide et efficace aux velléités d'optimisation et d'évasion fiscales. Chaque entité française (entreprise ou particulier) devrait payer en France sa part d'impôt sous déduction de ce qu'il ou elle aurait acquitté dans son pays de résidence. Ce système existe pour les députés européens ou aux États-Unis pour les contribuables les plus fortunés.

Corrélativement à cette mesure, la taxation en France des entreprises qui réalisent du chiffre d'affaires en France est impérieuse. C'est l'objet de la taxe GAFA qui tarde à être mise en place malgré les nombreuses prises de position en sa faveur par Oxfam, les Économistes Atterrés ou ATTAC.

Enfin, il reste à construire un changement de culture judiciaire suite à la levée (partielle) du verrou de Bercy. En effet, si l'accord de Bercy n'est plus nécessaire pour poursuivre au pénal les principaux fraudeurs, force est de constater que la justice ne s'empare pas toujours de ces dossiers, faute de moyens humains et techniques.

**En conclusion, le rapport de la Cour des Comptes présente un constat mais laisse une grande part d'ombre sur les causes de cette situation.**

**Les professionnels du contrôle fiscal alertent depuis des années sur les orientations prises par les gouvernements pour restreindre cette mission pourtant régaliennne et fondamentale dans l'établissement d'une justice fiscale digne d'une nation moderne et transparente.**

**C'est d'ailleurs aussi pour lutter contre cette politique mortifère (encore 3000 à 4000 suppressions d'emplois prévues dans le contrôle fiscal dans les années à venir !) que les fonctionnaires des finances publiques continuent dans la lutte contre la réforme des retraites la bataille engagée depuis plus de 6 mois contre le plan Darmanin.**